

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	1 fr. 25
2 ^e page (— d ^e —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question des changes : de leur instabilité et de la reprise du franc. — Le bilan « financier » de la Conférence est négatif. — La question des dettes interalliées. Sera-t-elle examinée bientôt ? — M. Herriot à Paris : Pour harmoniser les vues des ministres français. — Allons-nous évacuer la Ruhr pour complaire aux Allemands ?

On voudrait pouvoir se réjouir sans arrière-pensée de l'amélioration survenue depuis le début de ce mois dans la valeur de notre monnaie. Aucun événement qui contribue à augmenter notre pouvoir d'achat à l'étranger ne doit être déprécié. Mais cette amélioration elle-même met trop en évidence l'instabilité de notre signe monétaire, sa sensibilité à toutes les fluctuations de l'opinion publique, pour que notre satisfaction ne soit pas circonspécte.

Ces lignes sont extraites du Journal de la Bourse.

Notre confrère a parfaitement raison.

Avec lui, on ne peut que se réjouir de voir notre monnaie se ressaisir.

Il y a une dizaine de jours, nous constatons la dégringolade accélérée de notre franc, à la suite des mauvaises nouvelles de Londres : la livre atteignait le cours de 87-88.

Et puis, un revirement s'est produit à Londres : un accord s'est montré à l'horizon. Aussitôt la livre est descendue aux alentours de 80.

Résultat satisfaisant certes, mais qui montre combien sensible, influençable apparaît notre devise sur le marché des changes : le moindre événement politique entraîne sa chute ou son ascension.

A l'heure présente, le facteur politique est favorable et notre monnaie s'en trouve mieux.

Mais sommes-nous assurés qu'il en sera toujours ainsi ?

L'expérience de ces dernières années établit que la vie politique est fertile en alertes, voire même en crises violentes.

Dès lors, on ne peut que déplorer cette emprise des facteurs politiques sur la situation de notre monnaie.

Par ailleurs, nous manquons de raisons d'être pleinement rassurés quant à l'avenir de notre franc.

Car le succès politique d'aujourd'hui laisse en l'état pour demain le problème financier.

N'est-ce pas, en définitive, un problème financier qu'on tente de résoudre à Londres ; et un problème qui intéresse au plus haut point notre économie nationale ?

De fait, sur quoi l'accord s'est-il réalisé jusqu'ici ? Sur une série de procédures nouvelles qui nous enlèvent les moyens d'action individuelle que nous tenions du Traité de Versailles.

Ces concessions étaient, assurément, indispensables pour assurer l'application du plan Dawes, lequel a pour premier objet précis de renflouer l'Allemagne.

L'Allemagne sera donc renflouée. Mais nous ?

Aurons-nous la possibilité de participer à son redressement dans la mesure des droits qui nous avaient été octroyés par le Traité ?

Nous ne l'aurons plus que dans la mesure où nos alliés voudront bien nous l'accorder, puisque nous renouons à la politique des gages et que toute contestation sera soumise à un comité d'arbitrage où nous serons en minorité.

Ainsi, au point de vue financier le bilan de la Conférence apparaît momentanément négatif.

Faire cette constatation, ce n'est point faire montre d'un esprit foncièrement chagrin : il s'agit de prévenir les illusions, car les illusions sont toujours dangereuses.

Et puis, en attendant que l'avenir s'éclaircisse, nous avons ce reconfort de voir l'épave d'une fois de plus sauvegardé.

Or, la collaboration franco-britannique reste le pivot de la politique européenne.

première pierre de la restauration européenne !...

Nous venons de dire que le bilan de la Conférence de Londres apparaît momentanément négatif.

Momentanément, précisons-nous, car l'espoir nous est permis d'obtenir, par la suite, sur certains points, des dettes interalliées par exemple, des compensations à nos concessions.

Ainsi, le Daily Mail assure qu'une conférence, concernant les dettes interalliées se tiendrait à Paris aussitôt après la conférence de Londres.

Et qui sait ? Peut-être alors envisagera-t-on sérieusement la question de l'annulation.

En attendant voici un fait qui incline à penser qu'on peut escompter certaines améliorations de ce côté.

Dans l'un des traités signés entre la Grande-Bretagne et les Soviets, l'Angleterre consent à ajourner toutes réclamations relatives aux dettes interalliées.

Cet ajournement *stne die* ne s'applique littéralement qu'aux dettes de la Russie, puisque le traité est uniquement anglo-russe.

Mais en fait, l'Angleterre ne peut pas demander à ses alliés fidèles plus qu'elle n'exige des bolchevistes.

« Là encore, il ne s'agit guère que d'une question de doctrine, puisque le paiement des dettes interalliées est manifestement impossible, en l'état actuel des choses. Mais il est bon que cette impossibilité ait été constatée aussi solennellement.

Le tour de la France viendra peut-être un jour !

En attendant, on a cessé à Londres de s'occuper exclusivement de l'application du plan des experts pour se consacrer au problème de la Ruhr.

Le voyage à Paris de M. Herriot n'avait pas d'autre objectif que d'arrêter une ligne de conduite quant à l'évacuation des provinces occupées.

Ce n'est plus un secret qu'une divergence profonde a existé, au sein du cabinet français, entre le Président du Conseil et le ministre de la guerre.

Le premier, M. Herriot, estimait que l'évacuation devait avoir lieu, dans des délais déterminés, au fur et à mesure de l'exécution du plan Dawes.

Le second, le général Nollet, voulait subordonner l'évacuation au désarmement de l'Allemagne.

A Paris, on s'est mis d'accord à l'unanimité disent les communiqués officiels, sur la thèse du Premier Français.

Rien de plus compréhensible certes que les préoccupations du général Nollet.

Mieux que quiconque il sait la gravité de la menace constituée par les armements clandestins du Reich et il eût voulu y parer dans la mesure du possible.

Avouons toutefois, quelque légitime et quelque louable que fût la conception du général Nollet, qu'elle ne pouvait être adoptée.

A aucun moment, l'occupation de la Ruhr ne fut présentée comme une mesure de sécurité.

En maintes et maintes circonstances, M. Poincaré a déclaré que nous avions agi dans la Ruhr uniquement dans le dessein d'obtenir un règlement du problème des réparations.

Bref, toujours tenue pour un gage de paiement, la Ruhr ne pouvait devenir du jour au lendemain un gage de sécurité.

Nul n'aurait compris — ni surtout admis — un tel changement d'attitude.

C'est pourquoi, à tout bien considérer, on ne peut qu'approuver la décision qui est intervenue au Conseil des Ministres : Elle était la seule possible !

Est-ce dire qu'il faille se féliciter de voir ainsi, au pied levé, à l'improviste le problème de la Ruhr devenir la question essentielle des négociations de Londres ?

ou non, n'est-ce pas témoigner d'une complaisance excessive pour le point de vue allemand ?

Les représentants du Reich manœuvrent pour rendre solidaires l'exécution du plan Dawes et l'évacuation de la Ruhr.

En vain, ergotera-t-on : nous avons subi la manœuvre, au lieu de la déjouer.

Une telle concession, capitale, aux exigences germaniques peut comporter des conséquences très graves : le Reich peut être incité à persévérer dans son intransigeance, à multiplier ses revendications.

De toute façon, l'autorité des représentants de la France ne sortira pas grandie : M. Herriot, voici une semaine, avait sagement pris les rênes du char international. Aujourd'hui il semble à nouveau renoncer à le diriger : ce n'est pas le meilleur moyen de réussir et d'imposer ses directives.

Enfin, faut-il souligner l'effet fâcheux que n'auront pas manqué de produire les divergences de vues des ministres français sur un problème essentiel comme celui de la Ruhr ?

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on était en droit d'attendre des représentants de la France à Londres un peu plus de méthode dans le travail et une plus grande harmonie dans les conceptions.

Souhaitons néanmoins qu'une solution intervienne qui ne lèse pas les intérêts de notre pays.

M. D.

INFORMATIONS

La Conférence de Londres

Le retour à Paris de M. Herriot

M. Herriot est rentré à Paris samedi soir ainsi que le général Nollet et M. Clementel.

Un Conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée et s'est occupé des problèmes posés à Londres.

Le conseil des ministres se trouvait en présence de deux thèses différentes :

La première, celle du général Nollet, consistait à lier l'évacuation de la Ruhr non seulement à un commencement effectif d'exécution du plan Dawes, mais aussi au problème de la sécurité de la France, partant du contrôle militaire en Allemagne et du désarmement du Reich.

La seconde thèse, conforme au plan franco-belge soumis à la Conférence de Londres, s'appuyait sur ce fait que le texte du traité de Versailles et les déclarations du gouvernement Poincaré obligent la France à ne considérer l'occupation de la Ruhr que comme un gage, destiné à nous assurer le recouvrement des réparations et à ne lier l'évacuation totale des territoires allemands occupés depuis le 11 janvier 1923 qu'à la seule mise en application du projet des experts.

Un exposé de la situation a été fait par M. Herriot, exposé qui peut se résumer ainsi : « L'évacuation de la Ruhr reste en dehors des travaux de la Conférence, quoique les discussions l'aient posé en fait cette question : Les puissances occupantes, France et Belgique, auront-elles en toute liberté à prendre les décisions qu'elles jugeront utiles. »

Il est certain que les Anglais n'évacueront pas la zone de Cologne avant de s'être mis d'accord avec nous.

M. Herriot a spécifié qu'il ne parapherait définitivement l'accord qui sortira des délibérations de Londres qu'après avoir obtenu un vote de confiance du Sénat et de la Chambre, qui sans doute pourront se réunir vers les 19-20 août.

Au cours de la délibération du conseil, il a été prévu que des négociations s'ouvriront plus tard pour l'établissement d'un pacte de sécurité, ou peut-être l'Allemagne pourrait être partie.

Le Conseil des ministres à l'unanimité a adopté les conclusions de cet exposé.

En ce qui concerne les dettes interalliées, il a été formellement entendu, d'accord avec M. Mac Donald, qu'une conférence serait convoquée spécialement pour résoudre la question ; mais en raison des élections américaines à la Présidence de la

République, qui auront lieu le 4 novembre, cette conférence ne pourra pas avoir lieu avant le milieu du dit mois.

Le départ de M. Herriot

M. Edouard Herriot, président du conseil, accompagné du général Nollet, ministre de la guerre, a quitté Paris dimanche soir, à la gare Saint-Lazare, se rendant à Londres.

MM. Peyrolat, ministre des travaux publics, et Israël, chef de cabinet de la présidence du conseil, qui accompagnent M. Herriot jusqu'à Dieppe, avaient également pris place dans le wagon salon spécialement réservé.

M. Clementel est reparti également, pour Londres.

Le contrôle des armements de l'Allemagne

M. Herriot a reçu M. Paul Boncour, député, président de la Commission d'études de la défense nationale. M. Paul Boncour a exposé au Président du Conseil les résultats de son récent voyage en Rhénanie, ainsi que les grandes lignes du projet d'accord élaboré au sein de la S. D. N. et relatif au remplacement éventuel des commissions militaires de contrôle interalliées par des commissions internationales, qui fonctionneraient sous l'égide de la S. D. N. et auxquelles seraient conférés des pouvoirs spéciaux d'investigation.

Ce projet d'accord a été adopté ces jours derniers par la commission que préside M. Paul Boncour.

Le montant des frais d'occupation de l'armée américaine en Rhénanie

En ce qui concerne la participation officielle des Etats-Unis à la conférence projetée à Paris, pour fixer la répartition des sommes allemandes perçues ou saisies, pendant l'occupation de la Ruhr, on dit qu'en dehors des 255 millions de dollars, représentant les frais d'occupation de l'armée américaine, le président Coolidge évalue à près de 500 millions le montant total des frais d'occupation dus aux Etats-Unis. Il est possible, finalement, que cette somme ne soit pas atteinte. On apprend, en effet, dans les milieux des commissions mixtes des réclamations que la somme dépassera à peine 250 millions de dollars.

Les experts de la chambre de commerce des Etats-Unis estiment qu'un milliard de dollars sera annuellement disponible sous forme de placement en faveur du programme de reconstruction des régions dévastées d'Europe, à la condition que le projet Dawes fonctionne de façon satisfaisante.

La Grèce aurait envoyé un ultimatum à la Bulgarie

Les troubles de la frontière grecque et yougoslave vont s'aggravant. Les bandes de comitatdjis bulgares continuent à passer la frontière et à piller et incendier les villages grecs et yougoslaves, puis se retirent en territoire bulgare. L'action de ces bandes serait encouragée par le gouvernement bulgare, qui leur assure l'impunité. Les journaux grecs annoncent que le gouvernement a envoyé un ultimatum à Sofia, qui communique la décision de l'état-major grec de poursuivre les bandes sur le territoire bulgare. Si la situation persiste, les troupes grecques occuperont même la zone le long de la frontière.

Un violent séisme au Turkestan

Lors d'un récent tremblement de terre dans la province de Ferghana (Turkestan), 41 personnes ont été tuées et 3.100 maisons détruites. De plus, des éboulements ont provoqué de sérieux dégâts.

Dans les montagnes Forghana, 1.200 maisons ont été, en effet, démolies ou réduites en miettes par les déplacements des roches. Le centre de la catastrophe est le village de Pokrovskaïa, où, seules, 4 des 600 maisons qui le constituaient, restent debout.

On veut interdire les courses sur l'Atlantique

Les grands paquebots américains avaient pris depuis quelque temps, paraît-il, de déplorables habitudes. Lorsqu'ils quittaient le littoral le même jour, à la même heure, un dangereux match de vitesse s'ensuivait.

Afin de couper court à cette funeste manie, le « Leviathan » et le « Majestic », qui doivent bientôt gagner l'Europe, devront prendre le départ à deux marées différentes. Cela mettra un intervalle de 150 milles entre les deux bâtiments et les empêchera, espère-t-on, de prendre l'océan pour une piste d'entraînement.

Les touristes américains en France

Le nombre des touristes américains qui se sont embarqués cette année pour l'Europe a battu de loin celui de l'année dernière. On croit qu'un record sera établi cet été. D'après les prévisions des bureaux de tourisme, le flot des Américains se dirigera vers le vieux continent ne s'arrêtera même pas cet hiver.

On estime ici que la somme dépensée par les touristes dans les différentes villes européennes, sans tenir compte des achats faits par les commerçants, s'élève à 300 millions de dollars. La France et la Suisse sont les deux pays qui profitent le plus de l'afflux des touristes américains. Mais un grand nombre d'entre eux séjourneront quelque temps en Angleterre avant de se rendre sur le continent.

Au Maroc espagnol

Pendant l'établissement de nouveaux postes au Maroc, en vue de protéger le chemin de Xauen, l'ennemi, se cachant dans les anfractuosités a ouvert une fusillade sur divers points.

Un capitaine, un sous-officier et 13 soldats ont été blessés ; 2 légionnaires ont été tués.

Les riffsains délogés d'un blockhaus

Au Maroc, l'ennemi s'efforçant d'entraver les travaux d'installation d'un blockhaus à Loma Balança, a été délogé avec des pertes nombreuses.

Du côté espagnol, un lieutenant a été tué et 5 soldats blessés. Les forces indigènes ont eu 2 tués et 9 blessés.

Un colonel qui n'a pas de chance

L'ex-colonel de l'armée russe Vlatchesley Lebedonski, réfugié à Marseille et logé au camp Victor-Hugo, avait trouvé un emploi de manoeuvre dans une usine de Saint-Louis.

Samedi soir, au cours des essais d'une meule tournante, Lebedonski a été pris entre la machine et le mur et écrasé.

Fortune rapide!

Samedi devant une foule de plus de 60.000 personnes réunies dans l'immense stade de Wembley, à Londres, Tom Gibbons, le boxeur mi-lourd américain, a mis *knock-out* au troisième round Jack Bloomfield, champion anglais des poids mi-lourds.

Pour ce combat de 6 minutes 55 secondes, Gibbons reçoit l'énorme somme de 10.000 livres soit 820.000 francs au cours actuel du change. Quant à Bloomfield, il touche 6.000 livres (492.000 francs). Ce sont les cachets les plus forts qui aient jamais été offerts en Angleterre pour un combat de boxe.

Goldsky est remis en liberté

Le ministre de la guerre par intérim vient de décider, en vertu de l'article 150 du code de justice militaire, la suspension de peine de Jean Goldsky, dont le dossier a été précédemment soumis aux fins de révision, par le garde des sceaux à l'examen de la chambre des mises en accusation. En raison des vacances judiciaires, la cour ne pourra, en effet, poursuivre l'examen des pièces de la procédure qu'en octobre. D'autre part, Goldsky, condamné à 8 ans de travaux forcés a déjà accompli 7 ans de sa peine.

Election législative

Voici les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche, dans les Hautes-Alpes, pour l'élection d'un député :

Inscrits, 26.589 ; votants, 20.099 ; bulletins blancs, 350.

MM. Maurice de Rothschild, républicain radical, 10.256 voix, élu ; Jean Planche, candidat du cartel des gauches, 9.456 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Gilbert Plarache (cartel des gauches), décédé.

Une commune où l'on ne meurt plus !

La petite commune d'Auchy-la-Montagne, canton de Grèvecœur (Oise), qui compte 300 habitants, n'a pas eu à enregistrer de décès depuis quatre cents jours. Par contre, on a pendant la même période enregistré huit naissances.

CHRONIQUE LOCALE

INDEMNITÉS

L'Officiel du 10 août publie le décret suivant :

« Par décret en date du 5 août 1924, l'indemnité de déplacement accordée aux Conseillers généraux et aux Conseillers d'arrondissement pour se rendre aux réunions du Conseil général, de la Commission départementale et du Conseil d'arrondissement, est portée à 30 centimes par kilomètre parcouru tant au retour qu'à l'aller, à raison d'un voyage par session.

« L'indemnité de séjour qui peut être allouée pendant la durée de la session du Conseil général de la Commission départementale, du Conseil d'arrondissement, est élevée à Paris, à 50 francs ; dans les villes de 100.000 habitants et au-dessus, à 45 fr. ; dans les villes de 45 à 100.000 habitants ; à 40 fr. ; dans les autres villes, à 30 francs. »

La vie restant toujours aussi chère, et les tarifs de chemin de fer ayant été relevés dans de notables proportions, il est juste que les indemnités allouées à tous ceux qui ont pour mission de s'occuper de la chose publique, soient augmentées.

Et bien que rien n'oblige autre qu'à solliciter un mandat électif quelconque, il peut y avoir des élus aux assemblées départementales que les déplacements, les dépenses occasionnées par le séjour dans une ville peuvent gêner pécuniairement.

Personne ne chicanera au sujet du décret ci-dessus, car, aussi bien, il ne peut avoir qu'un bon résultat, celui d'obliger les représentants cantonaux à être assidus aux réunions.

Il est, dit-on, des départements, où cette assiduité n'est pas constatée à chaque session. Si, le premier jour de la session tous les élus sont présents pour respirer l'atmosphère de la salle de réunion, s'ils viennent pour déposer soit un vœu général ou une motion qui intéresse leur canton, ceci fait, il est des élus qui s'empresent de reprendre le chemin de leur « home ».

Leur absence est, parfois, cause que les sessions sont bâclées, le quorum, quelqu'il soit, n'étant pas atteint.

Aujourd'hui que l'indemnité de voyage et l'indemnité de séjour pour les élus cantonaux sont relevées dans une appréciable proportion, ces élus auront mauvaise grâce de ne pas rester jusqu'à la fin de la session rivés à leur fauteuil.

Le gouvernement vient, par une sorte de décret-loi, de leur faire un cadeau dont les contribuables, tout naturellement, paieront les frais.

Mais les contribuables ne sauraient protester contre cette indemnité, parce que les élus cantonaux ne se sont pas octroyés eux-mêmes le cadeau, comme ont fait les députés pour la gratuité postale.

Et puis, à présent, les élus cantonaux comprendront qu'ils sont tenus à une présence assidue aux diverses sessions, ce qui sera de tout profit pour la bonne gestion des affaires du département.

LOUIS BONNET.

JOLI CADEAU !

Le cadeau que s'est octroyé la Chambre en se volant la franchise postale, n'est pas une simple bagatelle, comme certains le déclarent. Ceux-ci ont compris que le public n'était pas content de voir que les députés n'étaient pas désintéressés et qu'ils aimaient à profiter de coquets bénéfices.

Malgré les explications plutôt embarrassées du questeur Barthe, il est prouvé que la gratuité de la franchise pour les députés exigera un crédit de plusieurs millions.

Le journal des « Débats » fait le calcul suivant, d'après les déclarations de M. Barthe. « Un de ses collègues, dit M. Barthe, dépense par jour 22 francs de timbres. Lui-même M. Barthe, reçoit 150 lettres par jour et est trop poli pour n'y pas répondre, soit 37 fr. 50 par jour. »

« Mettons une moyenne de 30 fr. pour les 584 députés. La dépense quotidienne serait donc de 17.520 fr. soit, 6.394.800 fr. »

Admettons que notre confrère ait exagéré la moyenne actuelle des lettres expédiées par tous les députés. Il y en a bien qui oublient de répondre à quelques électeurs.

Mais avec la gratuité des timbres, il se peut que les députés ne laissent plus aucune lettre sans réponse.

Dans tous les cas, le cadeau qu'ils se sont octroyés s'élève, à plusieurs millions. C'est une jolie somme qui ne grèvera plus le budget personnel des députés, mais que les contribuables trouveront sur leur feuille d'impôt !

L. B.

Armée

Notre compatriote M. Chrismant, lieutenant au 11^e bataillon de chasseurs, est affecté au 142^e d'infanterie à Marennes.

Ecole de Vincennes

Dans la liste des militaires admis à subir les épreuves orales d'entrée à l'Ecole d'Administration de Vincennes, nous sommes très heureux de relever le nom de notre excellent compatriote M. Henri Escoffre, ancien élève du lycée Gambetta, licencié en droit, surnuméraire de l'enseignement, actuellement soldat à la 31^e section des C. O. A., en garnison à Mayence.

Nos félicitations.

Gendarmerie

M. Amiel, chef de brigade de 2^e classe à cheval, de la 17^e légion, est promu à la 1^{re} classe.

M. Siere, chef de brigade de 2^e classe à pied, de la 17^e légion, est promu à la 1^{re} classe.

Récompenses honorifiques

Les récompenses honorifiques suivantes sont accordées, pour services rendus à la mutualité aux personnes du Lot dont les noms suivent :

Médailles d'or

M. Anusset (Théodore), président de la société des sapeurs-pompiers de Cahors.

M. Masbou (Louis), administrateur de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

Médailles d'argent

M. Bennet (Auguste-François), trésorier de section de la société de secours mutuels Union et fraternité des P. T. T. à Cahors.

M. Thamié (Louis-Jean-Pierre), trésorier de la société de secours mutuels de Saint-Céré.

Médailles de bronze

M. Frégaec (Philippe), administrateur de la société de secours mutuels de Saint-Céré.

M. Labro (Achille), commissaire de la société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul à Cahors.

M. Rigal (Firmin), trésorier-adjoint de la société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul à Cahors.

Mentions honorables

M. Imbert (Amédée-Pierre-Joseph), délégué de la société de secours mutuels de la Solidarité militaire à Cahors.

M. Maisonneuve (Marcel), trésorier de la société de secours mutuels de l'Union amicale à Cazals.

Mme Puéchal (Anastasia), collectrice de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac à Bessoues.

M. Querey (Pierre-Jean), administrateur de la société de secours mutuels de Saint-Céré.

Mme Vernande (Hortense), collectrice de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac à Viacac.

Nos félicitations.

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur du travail est décernée à Mme veuve Mignol et à M. Jean Barthes, ouvriers au Magasin des tabacs de Cahors.

Nos félicitations.

Poudres de chasse

Mme Delpon est nommée débitante de poudres de chasse dans la commune de Gramat.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de Cahors se réunira le mercredi 13 août courant, à l'Hôtel de Ville, à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Demandes de sursis d'incorporation ; Demandes de soutiens de fa-

mille ; Demandes de bourses ; Demandes d'admission dans des sanatoria ; Règlement sanitaire municipal ; Paiement du solde des travaux du Pont-Neuf ; Compte de gestion ; Compte administratif ; Budget supplémentaire de la Ville ; Budget supplémentaire du lycée Clément-Marot (Internat) ; Rapport des Commissions ; Affaires diverses.

Battue aux sangliers

Une battue aux sangliers, organisée par la Société de chasse de Carbreret, a eu lieu jeudi dernier, 7 courant, dans les parages de Maleterre et du ruisseau de Vers.

Trois marcassins ont été tués par M. Lalo, de Ramaillet ; un de 15 kilos et deux de 5 kilos ; ces deux derniers d'un seul coup de fusil.

Nos compliments à M. Lalo.

Procès-verbal de la réunion de la Fédération des Associations agricoles du Lot tenue le 2 août 1924

La réunion générale de la Fédération des Associations agricoles du Lot a eu lieu à Cahors, Maison de l'Agriculture, le 2 août 1924, à 13 heures 30.

Plus de 100 Associations agricoles étaient représentées par près de 250 délégués.

Le Directeur des Services agricoles et le Professeur d'Agriculture assistaient à la réunion.

Le Président en ouvrant la séance donne lecture de l'ordre du jour :

1. Situation de la Fédération au 31 décembre 1923 ;

2. Situation de la Coopérative agricole au 31 décembre 1923 ;

3. Renouvellement du 1/3 du Conseil d'Administration de la Fédération ;

4. La Fédération et les commandes des Associations affiliées ;

5. Compte rendu de l'Exposition de Limoges ;

6. L'impôt sur le chiffre d'affaires et les Syndicats ;

7. Les accidents du travail en agriculture.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Situation de la Fédération au 31 décembre 1923

Le Président donne ensuite la parole au Trésorier qui expose la situation de la Fédération à la fin de l'exercice 1923.

Recettes : a) reliquat de l'exercice 1922 : 637,90 ; b) cotisation des groupements affiliés : 2.457 fr. 90

Dépenses : 2.022,75.

Excédent de recettes à reporter à l'exercice 1924 : 435,15.

L'Assemblée approuve ces comptes.

Le Président fait remarquer que certains Syndicats s'abstiennent de verser la cotisation d'adhésion de 0,50 par membre ; il rappelle que ce concours pécuniaire quoique fort minime est cependant indispensable à la bonne marche de l'Association départementale, et il fait appel aux Syndicats pour qu'à l'avenir cette cotisation soit versée régulièrement.

D'autre part, des dispositions qui vont tout à l'heure être soumises à l'approbation de l'Assemblée excluront tout groupement qui ne se conformera pas aux statuts.

Situation de la Coopérative agricole au 31 décembre 1923. — Un compte rendu détaillé de la Coopérative agricole pour l'exercice 1923 est ensuite donné par M. Maurel au nom de la Commission de contrôle.

Il en ressort que l'année 1923 se solde par un excédent de recettes.

L'Assemblée décide de verser ce boni aux fonds de réserve. Elle vote des félicitations à M. Maurel qui a mis sur pied une comptabilité à la fois complète et simple qui permet à tous les membres de se rendre rapidement compte des opérations effectuées par leur Coopérative.

Renouvellement du Conseil d'Administration de la Fédération. — Conformément aux statuts (article 12), le Conseil d'Administration qui comprend un délégué par canton et par groupement départemental, doit être renouvelé par 1/3 tous les ans par voie de tirage au sort.

Le sort désigne :

MM. Bialgues, du canton de Martel ; Brunet, de l'Office Agricole ; Camels, du canton de Catus ; de Camy, du canton de Labastide-Murat ; Lafage, du canton de Luzech ; De Lapière, du canton de Vayrac ; Linol, du canton de Payrac ; Maisonneuve, du canton de Bretenoux ; Pardes, du canton de Salviac ; Raynal de la Société d'Agriculture.

M. Linol ayant fait connaître qu'il donnait sa démission pour raison de santé, le canton de Payrac aura à pourvoir à son remplacement. Le Président profite de la circonstance pour remercier M. Linol, Vice-Président de la Fédération, de l'activité qu'il n'a cessé de déployer en faveur de l'Association agricole, et lui exprimer ses regrets de le voir quitter le Conseil d'Administration au sein duquel sa collaboration était un précieux concours.

Tous les autres délégués sont réélus par les Associations agricoles de leurs cantons respectifs.

Le Conseil d'Administration élit ensuite son bureau qui est composé comme suit :

Président : M. Fréjaville,

Vice-Présidents : M. Cabarrot, pour l'arrondissement de Cahors ; M. Gihbert, pour l'arrondissement de Gourdon ; M. Ronquié, pour l'arrondissement de Figeac.

Trésorier : M. Mauries.

Secrétaire : M. Henras.

M. Lafont rappelle ensuite le rôle de la Fédération qui ne semble pas avoir été toujours bien compris par certains délégués. Ceux-ci ne vont, en effet, au groupement que pour obtenir à un prix avantageux les engrais et produits divers qui leur sont nécessaires, alors que par-dessus tout le syndiqué doit placer la défense des intérêts professionnels.

A la suite de cet exposé et dans un but de bonne marche de la Fédération et de la Coopérative qui sont deux organismes bien distincts, mais qui cependant se complètent l'un l'autre, les résolutions suivantes sont prises :

1^o Aucun syndicat ne pourra prétendre aux avantages de la Coopérative s'il n'a au préalable, acquitté sa cotisation annuelle (0,50 par membre) à la Fédération ;

2^o Les commandes des Syndicats devront être adressées à la Fédération, Maison de l'Agriculture à Cahors. Toute demande adressée directement au gérant de la Coopérative sera considérée comme non avenue.

Les Syndicats se servant directement au magasin, devront joindre à leur commande la liste nominative de leurs membres, cette liste sera affichée dans les locaux de la Coopérative.

3^o Les marchandises en magasin ne seront livrées que sur présentation de la carte de membre d'un Syndicat.

4^o Les commandes seront payées par les Syndicats dans la quinzaine qui suivra la livraison.

Le Président appelle l'attention des Associations unies sur ces résolutions et demande à chacune d'elles de bien vouloir se conformer strictement aux dispositions prises afin de faciliter la marche de leur Coopérative, de la rendre prospère et en même temps en vue de permettre que leurs achats soient réalisés au meilleur prix possible.

Exposition de Limoges. — M. Fréjaville fait connaître à l'Assemblée qu'une Exposition de vins du Lot a été faite par la Fédération, de concert avec la Société d'Agriculture à la semaine agricole de Limoges en juin dernier.

Le but poursuivi :

a) Propagande en faveur des vins du Lot ;

b) Tentatives d'organisation de la vente directe de nos vins aux Syndicats et agriculteurs du Limousin, grands consommateurs, a été en grande partie atteinte.

A la suite de cette Exposition, un grand nombre de viticulteurs lotois ont reçu des demandes d'achat.

Les Syndicats agricoles et l'impôt sur le chiffre d'affaires. — L'impôt sur le chiffre d'affaires fait l'objet, en ce qui concerne les Associations agricoles, de longues discussions au Parlement, et bien que les Syndicats agricoles semblent être exonérés de cet impôt, certains Syndicats du Lot ont été invités par l'Administration des Contributions Indirectes à verser cet impôt à partir du 1^{er} janvier 1924.

Une circulaire du 23 juin 1924 émanant du Directeur général des Contributions Indirectes, impose nettement les Coopératives de consommation à la taxe sur le chiffre d'affaires. Mais en ce qui concerne les Syndicats agricoles, cette circulaire dit :

« La taxe dont il s'agit doit à compter du 1^{er} janvier 1924 être appliquée aux Syndicats agricoles dont les opérations consistent à acheter pour revendre. Il reste entendu que, lorsqu'ils se bornent à acheter sur commandes préalables et à répartir ensuite les produits, denrées ou marchandises ayant fait l'objet de ces commandes, ces organismes ne peuvent être assujettis à la taxe sur le chiffre d'affaires ; ils ne peuvent y être assujettis que s'ils ne limitent pas le champ d'action de leurs propres opérations à leurs seuls collaborateurs. »

D'après cela, les Syndicats agricoles qui :

1) n'achètent que sur commandes préalables de leurs membres et répartissent ensuite les denrées achetées entre ces membres ;

2) ne livrent pas à des personnes étrangères un Syndicat, ne sont pas passibles de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les accidents du travail en agriculture. — Une conférence est faite par le Professeur d'Agriculture sur l'application de la loi du 15 décembre 1922 relative aux accidents agricoles (un résumé de cette conférence sera adressé à tout groupement agricole qui en fera la demande).

La Fédération rappelle aux agriculteurs que cette loi va entrer en vigueur le 1^{er} septembre 1924. A partir de cette date, les employeurs (propriétaires, fermiers, métayers) sont pécuniairement responsables des accidents survenus à leur personnel (domestiques, journaliers, etc.).

Pour se mettre à l'abri des conséquences de la loi, il faut s'assurer. Les cultivateurs doivent s'assurer de préférence aux Sociétés mutuelles d'assurances agricoles accidents dont les avantages sont multiples.

A l'issue de la conférence, il fut décidé de créer à Cahors, une Caisse d'assurance mutuelle accidents qui, en attendant la constitution de Caisses locales, communales ou cantonales, pourra assurer tous les agriculteurs du département, désireux d'aller à l'assurance mutuelle.

Des imprimés pour proposition d'assurance seront tenus à la disposition des agriculteurs au siège de la Fédération, Maison de l'Agriculture à Cahors.

Enseignement primaire

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Par décision de M. le Préfet du Lot, les instituteurs et institutrices suivants sont nommés, pour prendre date au 1^{er} octobre :

M. Arnaudet, instituteur à Caniac, à Limogne.

Mme Arnaudet, institutrice à Soullomès, à Limogne (adjointe à l'Ecole de garçons).

Mlle Courounet, institutrice à Reilhaguet, à Constans.

Mme Escudé, institutrice en congé, à Reilhaguet.

Mme Lasfargeas, institutrice du cadre de l'Aveyron, à Cieurac (poste vacant).

Nécrologie

Nous avons le vif regret d'apprendre le deuil cruel qui vient de frapper M. Fau, le sympathique instituteur de l'Ecole du Boulevard à Cahors, en la personne de sa femme, décédée après une douloureuse maladie, à l'âge de 46 ans.

Nous prions M. Fau, sa jeune fille et la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

Les accidents du travail en agriculture

La loi du 15 décembre 1922 qui étend aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail va entrer en vigueur le 1^{er} septembre prochain. A partir de cette date les employeurs de main d'œuvre (propriétaires, fermiers, métayers) sont pécuniairement responsables des accidents survenus à leur personnel (domestiques, journaliers, etc.) par le fait ou à l'occasion du travail. Pour se mettre à l'abri des conséquences de la loi les agriculteurs doivent s'assurer.

L'assurance mutuelle qui a déjà donné d'excellents résultats contre l'incendie et contre la mortalité du bétail est appelée à jouer un rôle important dans l'assurance accident.

C'est dans ce but qu'il a été créé à Cahors le 2 août 1924, par les délégués des Syndicats agricoles du département une « Caisse d'Assurance mutuelle contre les accidents agricoles. »

Les agriculteurs désireux d'aller à l'assurance mutuelle pourront s'assurer directement à cette Caisse en attendant qu'il ait été créé dans chaque canton des Caisses locales d'assurance mutuelle accidents.

Les primes d'assurances adoptées sont aussi réduites que possible de façon à faire de l'assurance à prix coûtant, les Sociétés mutuelles en attendant qu'il ait été créé dans chaque canton des Caisses locales d'assurance mutuelle accidents.

Des imprimés de proposition d'assurance sont tenus à la disposition des intéressés à la Fédération des Associations Agricoles et à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors.

Hyménée

Mardi soir a été célébré à Cahors, le mariage de Mlle Marie-Thérèse Estanol, la gracieuse fille de M. Estanol, chef de train, avec M. Gerôme Cagnac.

Nous adressons aux jeunes époux nos bien sincères vœux de bonheur.

L'affectation des réservistes

On a demandé au ministre de la guerre, comment il entend éviter que les affectations n'ayant aucun rapport avec les professions ou états des hommes mobilisables, soient données à ces derniers et quelles mesures il compte prendre pour utiliser au mieux les compétences en cas de mobilisation.

Le ministre de la guerre vient de répondre que la réglementation en vigueur jusqu'à présent ne permettait pas à l'autorité militaire de connaître exactement la profession réellement exercée par les réservistes.

Le seul renseignement de cette nature qu'elle possédait était celui fourni par les jeunes gens lors de leur inscription sur les tableaux de recensement de leur classe, renseignement très souvent inexact.

Afin de remédier à cet inconvénient, il est actuellement procédé à une révision des professions des réservistes. Une carte postale questionnaire est adressée aux intéressés, qui, après l'avoir remplie et fait certifier soit par l'employeur, soit par le maire, la retourneront au commandant du bureau de recrutement dont ils relèvent.

L'indication précise de la profession de tout homme mobilisable permettra de lui donner une affectation conforme à l'intérêt général. D'autre part, le règlement d'administration publique, prévu à l'article 52 de la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement de l'armée, actuellement en préparation, fixera les conditions d'emplois, de professions, etc., particulièrement utilisables pour les besoins de la défense nationale.

A l'Instruction

Une laitière de Puy-Evêque, Mme Berthe A., qui avait mouillé son lait, est poursuivie pour fraude. L'instruction continue.

Le jeune C., âgé de 14 ans, demeurant chez ses parents, à Escaluzels, en voulant s'amuser dans la grange d'un de ses voisins a mis le feu à celle-ci, qui a été la proie des flammes.

Une instruction est ouverte.

Fête votive

La fête de la place Rousseau, favorisée par un temps splendide, a obtenu, dimanche, un vif succès.

Une foule considérable n'a cessé de circuler dans la soirée sous les guirlandes illuminées de façon féérique et le bal a été très animé.

La soirée de lundi n'a pas, malheureusement groupé autant de public que dimanche. Le cirque Anciolitti donnait sa représentation, et puis, à partir de 8 heures 1/2, le temps était menaçant, le tonnerre se faisait entendre.

Néanmoins, le bal trouva de nombreux amateurs jusqu'à minuit.

Félicitations aux organisateurs.

Une double arrestation à Agen

La brigade mobile de Bordeaux a procédé à Agen à l'arrestation d'un médecin et de sa femme. Celle-ci se livrait au vol à la tire. Elle a commis de nombreux vols à Montauban, à Agen et dans d'autres villes.

De plus, le couple se livrait au trafic des nouveau-nés : il en reçut de Bordeaux, de Toulon, de Nice.

Au cours de la perquisition opérée dans la villa habitée par le couple 4 enfants furent trouvés.

Ils ont été placés à l'Assistance publique ainsi que la mère du docteur.

D'après la « Petite Gironde », le docteur G., n'est âgé que de 35 ans. Il serait originaire du Lot et fut un brillant élève du lycée de Cahors. Il fit de brillantes études à l'Ecole de santé militaire de Lyon et obtint le n^o 2 à l'examen.

A la suite de son mariage, il dut démissionner sur l'ordre de ses chefs. La femme du docteur a son carnet judiciaire orné de 6 condamnations pour vol à la tire.

Tribunal correctionnel

PRESTATION DE SERMENT

Au début de l'audience, le tribunal reçoit le serment de M. Louis Escaich, nommé préposé temporaire de l'octroi de Cahors.

COUPS ET BLESSURES

Cyprien Saleille, de Frégues, vit en mauvaise intelligence avec Anais Ressigeac, sa belle-mère. A l'occasion de l'acquisition d'un porc faite par Saleille, une dispute s'engagea avec Anais Ressigeac, et cette dernière reçut des coups de la part de son gendre, qui valent à ce dernier huit jours de prison avec la loi Bérenger.

DÉLIT DE PÊCHE

Pour délit de pêche, un sujet italien, Jean Préaco, se voit condamner à 20 fr. d'amende.

BANQUEROUTE SIMPLE

Le nommé Bajon, qui a été condamné aux dernières assises à deux ans de prison pour banqueroute frauduleuse, est poursuivi pour ne pas avoir fait sa déclaration de cessation de paiement au greffe du tribunal de commerce. Il se voit octroyer huit jours de prison qui se confondront avec la première peine.

RIXE

Un marchand de bois de Duravel, le nommé Jean D., 36 ans, est le débiteur de deux associés, entrepreneurs. Ces derniers, pour garantir leur créance, obtinrent la saisie d'un camion automobile appartenant à Jean D.

Le jour du règlement des comptes, une violente altercation éclata chez D., où était fixé le rendez-vous. Après des paroles injurieuses échangées, le marchand de bois projeta une table sur l'un de ses créanciers. Une bagarre se produisit entre les trois hommes à laquelle vinrent se joindre la femme et la belle-mère de D., qui, armées de bâtons, cognèrent sur les visiteurs. Il fallut l'intervention des gendarmes pour rétablir l'ordre.

D... est poursuivi pour coups et blessures. Après l'audition des deux parties, le tribunal renvoie à quinzaine le jugement de cette affaire.

Comedia-Circus

Très prochainement, cet important établissement viendra nous donner son merveilleux programme de Cirque, Théâtre, Attractions.

Tout a été prévu pour cette soirée unique :

Décors splendides. Troupe de tout premier ordre. Pièce idéale à grand spectacle, pour les familles ; « Les Saltimbanques », opéra-comique en 4 tableaux. Interprétation : 30 artistes, 25 musiciens, avec au 3^e acte 10 attractions sensationnelles. Eclairage féérique Paz et Sylva, 30 voitures de matériel remaquées par Tracteurs Latil.

Nous en reparlerons bientôt.

CHRONIQUE SPORTIVE

Courses de régates

Notre vieille Société a participé aux Régates de Villeneuve, le 10 août. Voici les résultats des courses ou nos équipiers se sont d'ailleurs honorablement classés :

Yole de mer à 4 (Coupe du Lot) (débutants), 9 partants.

1. Aviron Villenuevois ; 2. Aviron Réolais (à une longueur) ; 3. Aviron Cadurcien (à une longueur) ; équipe Malapeyre.

Yole de mer à 4 toutes catégories : 5 partants.

1. Aviron Cadurcien (équipe Fabre) ; 2. Rowing-Club de Castillon ; 3. Club Nautique de Libourne.

Skills :

1. Club Nautique de Libourne ; 2. Aviron Cadurcien (à une longueur) ; 3. Aviron Villenuevois (à 1/2 longueur).

Grandes fêtes nautiques et Vénitienne

données par l'Aviron Cadurcien

L'Aviron Cadurcien donnera le 17 août prochain de Grandes fêtes de jour et de nuit, sur le Lot, au garage de la Société.

Le programme particulièrement attrayant ne peut manquer de donner satisfaction aux plus difficiles.

La fête de jour qui commencera à 15 heures très précises, comporte une série de Jeux Nautiques, dont quelques uns inédits, qui méritent d'attirer sur les berges de notre rivière l'affluence des grands jours.

La fête de nuit s'ouvrira à 21 heures, et promet d'être absolument féérique, grâce à l'électricité qui sera amenée tant à l'île de Cabessut que sur la rive droite, côté garage de l'Aviron.

Les meilleurs athlètes du Sud-Ouest, l'équipe première du T. O. E. C. ainsi qu'une sélection Cadurcienne prendront part aux jeux nautiques.

La fête Vénitienne du soir sera haussée par le précieux concours d'artistes réputés qui interpréteront de très belles œuvres musicales. Les noms de Mlle Blanche Ressaygnier, de MM. Fraysse et Lamarque seront acclamés ce soir là par une foule d'auditeurs.

Le brillant orchestre du Café Tivoli fera entendre cinq grandes sélections choisies parmi les meilleures, pendant que de nombreuses embarcations illuminées et pavisées défilent entre les milliers de lampes électriques multicolores répandues sur les deux berges du Lot.

Frayssinet-le-Gélat

Fête locale. — Voici le programme de la fête locale des 16, 17 et 18 août...

Bélaise

Carnet d'adnc. — Nous sommes heureux d'annoncer les fiançailles de Mlle Lucienne Almus...

St-Pantaléon

Caisse de crédit agricole. — Les membres de la Caisse de crédit agricole, sont priés de vouloir bien assister à la réunion...

Prayssac

Grande fête locale. — Programme des fêtes des 23, 24 et 25 août, organisées par les conscrits de la classe 1925...

Puy-l'Evêque

Secours mutuels. — Réunion trimesrielle, M. Delbreil, président. Après l'appel des membres et lecture du procès-verbal...

Quelques membres retraités de la société qui ont contribué à la prospérité de la société, et qui après leur mise à la retraite...

Gala Artistique. — C'est le vendredi 15 août, à 20 h. 30, à la salle des fêtes de Puy-l'Evêque...

Marché. — C'est le samedi 16 août, à 8 heures, au marché de la foire...

Grands fêtes des 14, 15 et 16 août. — Voici le programme. Jeudi 14 août annonce de la fête par des salves d'artillerie...

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le goudronnage. — Le service des ponts et chaussées s'apprête à commencer les travaux de goudronnage sur le quai Legendre...

Fête de quartier. — Un temps splendide a favorisé la fête du quartier du Foirail qui a eu lieu dimanche 10 août...

Bagnac

Les champignons. — Depuis de nombreuses années on n'avait vu, à cette époque une aussi grande quantité de champignons...

Espédaillac

A l'école laïque. — On nous écrit : Nous avons le plaisir d'apprendre que Mme et M. Coldefy, instituteurs, à Lavergne-Gramat...

exercé déjà depuis de nombreuses années et où il jouissait de l'estime de tous.

Cajarc

Nomination. — Par arrêté préfectoral, M. Daynac, agent-voyer principal, est nommé délégué administratif à la Commission cantonale d'assistance aux vieillards...

De passage à Cajarc. — M. Henri Gomblier, dont tout le monde connaît les belles productions musicales...

La foire. — Le battage des blés a empêché beaucoup de monde de venir à la foire, néanmoins il s'est fait assez d'affaires au foirail...

Foirail : Bœufs de travail de 4.000 à 6.000 fr. la paire, vaches de 2.000 à 2.500 fr. les 100 kg...

Marché : Cufs 3 fr. 50 la douzaine; poules 4 fr. le 1/2 kil., poulets 4 fr. 25, canards 4 fr. ; oies à engraisser, de 60 à 70 fr. la paire.

Halle aux grains : Blé 70 fr. le sac de 80 kg.; avoine 30 fr. le quintal; maïs 100 fr. les 100 kg.

Lacamdourcet

Succès scolaire. — Parmi les candidats reçus au certificat d'études primaires, à Saint-Céré, nous relevons les noms de trois élèves des écoles primaires de Lacamdourcet...

Livernon

Grands fêtes des 14, 15 et 16 août. — Voici le programme. Jeudi 14 août annonce de la fête par des salves d'artillerie...

Vendredi 15 août, à 7 heures, réveil en musique; à 9 heures, aubades; à 11 heures, tour de ville en musique...

Samedi 16 août, à 8 heures, tour de ville en musique; à 10 heures, jeu de ballon; à 11 heures, concert donné par la musique de Penchot et bal public...

Le comité ne répond pas des accidents. — Notre dernière foire a eu son importance habituelle malgré les travaux pressants des champs...

Souzevray

Quoi que le foirail ne fût pas très bien garni en bêtes à cornes, il y avait beaucoup de marchands et il s'est fait assez de transactions à des prix soutenus...

Les veaux pour la boucherie, assez nombreux, se sont vendus de 5 à 6 francs le kilo, selon qualité. Cochons pour la charcuterie, 250 francs les 50 kilos...

Moutons et brebis se sont vendus aux mêmes cours que précédemment. Poules, 3 fr. 50; poulets, 5 fr. 50; lapins domestiques, de 1,50 à 1 fr. 75...

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Prochaine foire. — La prochaine foire de Gourdon aura lieu jeudi prochain 14 courant.

Election au Conseil d'arrondissement. — Il est à peu près certain que l'élection au conseil d'arrondissement, dans le canton de Saint-Germain, en remplacement du regretté M. Besse, aura lieu le dimanche 14 septembre prochain.

Concours agricole. — Nous engageons les agriculteurs à ne pas oublier de se faire inscrire en temps voulu pour le concours départemental qui aura lieu le 27 septembre à Gourdon, en raison de son importance.

Etat-civil du mois de Juillet 1924 : Naissances : Anne-Marie Laurié, Bd. Mainlot; Elise Lespinasse, à La Poussie; Marie-Abel-Jean Deviers, aux Vitarelles; Thérèse-Jacqueline-Simone Martin, à Costeraste; Raymond Delpech, Rue Molinié-Montagne; Anne-Marie-Jean-François Mabru, avenue Cavaignac; Aimée-Etienne Laval, Bd. Mainlot.

Mariage : Léopold Lavergne, employé au P. O., 25 ans, à Payrignac et Victorine Lescaut, tailleur, 22 ans, à Gourdon.

Décès : François Guillard, s. p., 74 ans (hôpital); Etienne Roques, s. p., 72 ans (hôpital); Suzanne-Simonne Taillade, 9 mois, à Fontneuve; Jane-Marie-Louise Cayla, s. p., 16 ans, avenue Gambetta; Marie Avezou, s. p., 75 ans, Veuve Boudoire, à Lafontade.

Salviac

Service pharmaceutique. — Jeudi prochain 14 courant, le service des pharmacies sera assuré par la pharmacie Dupont.

Salviac

Accident mortel. — Dimanche 10 août, M. Lacoste, du village des Tourniers, commune de Gindou, s'était rendu à Salviac, livrer une barrique de vin; il rentra chez lui sa charrette lourdement chargée de tonnes mécaniques.

Arrivé au lieu dit Tour de Pichot, à 1 kilomètre de Salviac, le cheval s'étant pris la mâchoire avec la gourmette se mit à reculer et le convoi roula dans le talus profond de 4 mètres.

Dans la chute M. Lacoste trouva la mort; M. le docteur Cambornac appelé aussitôt ne put constater que le décès de l'infortuné propriétaire. M. Lacoste était âgé de 51 ans. Nos bien sincères condoléances à la famille.

Les battages. — Les battages sont en majeure partie terminés, nos paysans sont satisfaits du rendement; les avoines comme les blés étaient très belles.

En raison du nombre sans cesse croissant de batteuses les travaux seront vite terminés.

A noter que le blé renchérit, comme la farine et le pain, alors que la récolte est satisfaisante en tous points. Il est vrai que nos paysans ne connaissent pas les dessous de la spéculation et la tenue des changes!

Renseignement

Avis aux Candidats à l'emploi de contrôleur des contributions directes. — Un concours d'admission au surnumérariat donnant accès aux fonctions de contrôleur des Contributions directes aura lieu au début de l'année 1925.

Pourront prendre part à cet examen les jeunes gens pourvus d'un diplôme complet de bachelier et nés entre le 1er juillet 1899 et le 30 juin 1907.

Les candidats nés entre le 1er juillet et le 31 décembre 1907 pourront obtenir des dispenses d'âge.

Le diplôme complet de bachelier n'est pas exigé des candidats qui justifient de leur admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée de l'une des écoles suivantes : Ecole polytechnique (épreuves du 2e degré), Ecole nationale supérieure des mines (cours préparatoires), Ecole nationale des ponts et chaussées (cours préparatoires), Ecole nationale des mines de Saint-Etienne, Ecole spéciale militaire, Ecole navale, Institut agronomique.

Sont, d'autre part, dispensés de vue, et je vous donnerai mon opinion sur votre cas. Son ton était si calme, si terre à terre qu'il eut un effet apaisant sur Garth, lui donnant en même temps un sentiment de sécurité.

subir les épreuves du concours, sous certaines conditions d'âge, les jeunes gens qui ont satisfait aux examens d'entrée soit des écoles ci-dessus énumérées, soit de l'Ecole normale supérieure ou de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

Les candidats admis reçoivent, pendant la durée de leur stage, une indemnité annuelle de 4.500 francs et une indemnité de résidence.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 10 novembre 1924.

Les candidats trouveront auprès du directeur des Contributions directes à Cahors, rue Georges Clémenceau, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

Avis de concours

Deux concours seront respectivement ouverts les 14 octobre et 25 novembre 1924, le premier pour 12 emplois de rédacteurs stagiaires, le second pour 16 emplois de commis d'administration stagiaires à l'Administration Centrale de la Guerre.

Les instructions réglant les conditions de ces concours et le programme des épreuves à subir par les candidats seront envoyés à toute personne qui en fera la demande au Ministère de la Guerre (Bureau du Personnel de l'Administration Centrale).

Les dames ne sont pas admises à prendre part au concours.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40. Un ingénieur Versaillais assassiné dans un wagon. La nuit dernière, M. Armand Dutsoy, ingénieur à Versailles, a été trouvé assassiné dans un compartiment de 1re classe, où il voyageait seul, sur la ligne Montparnasse-Versailles.

EN ALLEMAGNE. La fête de la Constitution fut célébrée avec enthousiasme. Les nouvelles reçues de toutes les parties de l'Allemagne montrent le grand succès obtenu par la fête de la Constitution, célébrée hier.

Cette cérémonie semble avoir produit une grande impression sur la presse nationaliste qui reste consternée.

EN ITALIE

Vers une réforme parlementaire. Aussitôt après la rentrée du Parlement Italien, M. Mussolini présentera un projet de loi pour réviser la Constitution.

Ce projet tend : 1° à restreindre les attributions de la Chambre. 2° à créer un nouveau corps législatif, comprenant 29 représentants du Travail, de l'Instruction, du Commerce, de l'Industrie et de la Finance.

La Conférence de Londres

La presse anglaise loue M. Herriot. La presse anglaise rend hommage aujourd'hui à la diplomatie de M. Herriot.

La question de la Ruhr

Le rédacteur diplomatique du Daily Telegraph croit savoir que l'ac-

cord sur l'évacuation de la Ruhr sera annoncé par une brève déclaration écrite ou verbale.

Prochaines négociations économiques

On pense, dans les milieux de la conférence, que les négociations économiques entre la France, la Belgique et l'Allemagne s'étendront sur plusieurs semaines.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Adolphe FAU, instituteur à l'Ecole du Boulevard Gambetta, à Cahors; Mademoiselle Madeleine FAU, 10, Boulevard Gambetta.

Les familles DESTAL à Planioles, CASSE à Bagnac, PETITET à Angers. Et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame FAU, née DESTAL

décédée à Cahors, dans sa 46e année et le prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu à la paroisse St-Barthélemy, mercredi, à 10 h. du matin. Réunion à la maison mortuaire, 10, Boulevard Gambetta.

A NOS LECTEURS

En recommandant la Quintonine à nos lecteurs nous leur donnons une excellente recette grâce à laquelle chacun peut faire lui-même, pour 3 fr., un litre d'excellent vin fortifiant et guérir de cette façon la fatigue, la faiblesse et l'anémie. Le flacon de Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 3 fr. Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE

5 VIGNES attenantes Une Maisonnnette en bon état

Situées AU BOUT DE LA COTÉDES ANES ROUTE SAINT-CIRYCH S'adresser : 51, boulevard Gambetta

ON DEMANDE

MAGASIN VIDE A LOUER CENTRE, RUE COM., CAHORS

Ecr. Bur. Journal

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 10 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE En vente dans toutes les Pharmacies

ETUDE

DE

M. René BILLIÈRES

AVOUÉ A CAHORS

63, Boulevard Gambetta

Assistance judiciaire du 13 février 1924

CONVERSION

de jugement de séparation de Corps en Jugement de Divorce

D'un jugement n'ayant été précédemment rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-huit mars mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre le sieur ROUCH Jean-Baptiste dit Auguste, cultivateur, autrefois à Cavagnac, commune de Soturac, demeurant actuellement à Lascanal, commune d'Hauteville-Latour (Lot-et-Garonne).

Et la dame ROUCHES Marie-Anne-Marthe, son épouse, demeurant à Cavagnac, commune de Soturac.

Il appert que le jugement de séparation de corps d'entre lesdits époux, prononcé au profit du mari et aux torts et aux griefs de la femme, par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf décembre mil neuf cent dix-neuf, a été converti en Jugement de Divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Cahors, le onze août 1924.

R. BILLIÈRES.

Imp. COUËSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR E. DE SAINT-SEOND

XXIV

LE POINT DE VUE MASCULIN

— Je comprends, dit lentement le docteur, je n'ai pas traversé cette expérience, mais je comprends. Seulement, mon ami, puis-je le dire : si la « femme unique » existe pour vous, sûrement sa place serait ici, et le contact de sa main une des choses qui vous consoleraient...

— Sans doute ! dit Garth en allumant une autre cigarette, et vous pouvez le dire ; mais en réalité il se pourrait aussi exact de prétendre que, puisqu'on a de la terrasse une vue magnifique, je dois la voir... La vue est là, mais mon infirmité m'empêche de la voir.

— En d'autres termes, continua le docteur, quoiqu'elle soit pour vous l'« unique femme », vous n'êtes pas pour elle le « seul homme » ?

— Disons plutôt que vous n'aviez pas su discerner ce que vous étiez pour elle et le lui faire comprendre, continua le docteur, sans paraître avoir entendu les derniers mots. C'est qu'il faut du temps et de la patience pour prouver certaines choses à une femme.

Garth se redressa avec une expression de surprise. — Pensez-vous vraiment ce que vous dites ?

— Absolument, répliqua le docteur avec assurance. Chez l'homme, la révélation de la « femme unique » est foudroyante ; chez elle, au contraire, la conviction réciproque ne se fait que graduellement, comme le lever du jour.

— Oh ! Dieu, murmura Garth pour nous, il en fut ainsi. Elle était « ma femme » à mes yeux et je lui ai donné ce nom sans hésiter. Et le lendemain elle m'a traité « d'enfant », un enfant qu'elle ne pouvait songer à épouser... Que deviennent vos théories, Brand ?

— Ne parlez pas de théories, mon cher garçon ; mais laissez-moi vous le dire, Adam est grand tort de ne pas se mettre immédiatement à la poursuite d'Eve.

Garth, penché en avant, avait saisi les bras de son fauteuil. Ce ton de calme assurance éveilla en lui des doutes sur la façon dont il avait envisagé la situation : les premiers qui se fussent présentés à son esprit depuis l'instant où, trois ans auparavant,

il était sorti de l'église de Shenstone. Le docteur le vit devenir morellement pâle ; des gouttes de sueur perlèrent sur son front.

— Oh ! Brand, dit-il, je suis aveugle. Soyez miséricordieux. Tout pour moi a une telle signification dans ces ténèbres !

Le docteur réfléchissait. Si ses infirmités et ses élèves avaient pu voir l'expression de son visage, ils auraient dit qu'il était en train de pratiquer une opération délicate et dangereuse, où la plus légère déviation du scalpel pouvait amener la mort du patient ; ils auraient eu raison ; car l'avenir de deux êtres tremblait dans la balance, dépendant dans cette crise de la fermeté et de la légèreté de main de l'opérateur. Ce visage angoussé, avec sa sueur d'agonie, cet appel tragique : « Je suis aveugle » n'étaient pas entrés dans les prévisions du docteur. C'était là un aspect de son compagnon, qu'il ne pouvait envisager sans émotion. Mais la pensée de celle qui, là-haut, les yeux bandés, tendait ses mains suppliantes vers lui, raffermait les nerfs du docteur.

— Vous pouvez être aveugle, Dalmain, dit-il posément ; mais je ne crois pas que vous soyez un imbécile. — Comment ?... Est-ce que... Aurais-je été un imbécile ? demanda Garth.

— Comment puis-je en juger ? répondit le docteur. Racontez-moi clairement les choses à votre point de

vue, et je vous donnerai mon opinion sur votre cas.

Son ton était si calme, si terre à terre qu'il eut un effet apaisant sur Garth, lui donnant en même temps un sentiment de sécurité. Le docteur aurait pu parler sur ce ton d'un mal de gorge ou d'une sciatique.

Garth se renversa sur sa chaise, glissa sa main dans la poche intérieure de sa jaquette et tâta une lettre qui s'y trouvait. Oserait-il ? Devait-il enfin se donner le soulagement de parler de sa peine à un homme auquel il pouvait entièrement se fier, en évitant cependant le danger de trahir l'identité de Jane devant quelqu'un qui la connaissait si bien ?

Le docteur attendit en silence. Alors, au bout d'un moment, Garth dit :

— Brand, si, comme vous avez la bonté de le suggérer, je me donne l'extrême soulagement de me confier à vous, voulez-vous me promettre de ne pas essayer de deviner l'identité de la femme dont je vais vous parler ?

— Mon cher ami, dit le docteur d'un ton qui ajouta à la sécurité de Garth, je ne cherche jamais à deviner les secrets de personne... C'est une distraction qui n'a pour moi aucun attrait. Si je connais les secrets à l'avance, je n'ai pas à les deviner. Si je ne les connais pas et que leurs possesseurs désirent me les cacher, je penserai aussi bien à voler leur bourse qu'à dérober leur

secret.

— Merci ! dit Garth. Personnellement, je ne désire rien vous cacher. Mais je lui dois, à elle, que son nom ne paraisse pas.

— Sans aucun doute, dit le docteur. Parlez, mon ami, je ne vous interromprai pas.

— Je dirais les choses aussi brièvement et aussi simplement que possible, commença Garth. Je la connais depuis plusieurs années, je la rencontrais partout où l'on se retrouve. J'avais toujours eu de la sympathie pour elle, et je faisais grand cas de son jugement. Elle était une amie et une vraie camarade et pour moi et pour d'autres, mais on ne pensait jamais à associer l'idée d'amour avec elle. On était heureux de se trouver auprès d'elle, sans pouvoir dire pourquoi. Il est impossible de la décrire... Elle était... elle était... c'était...

Le docteur vit le nom de « Jane » trembler sur les lèvres de Garth, et ne voulant pas tarir le flot des confidences :

— Oui, je comprends très bien ce que vous voulez dire... Alors ?

— J'ai eu mes toquades et en grand nombre, continua la jeune voix ardente. Je ne voyais chez les femmes que leur beauté, la beauté m'ensorcelait. Je n'avais jamais songé au mariage, me contentant de peindre le portrait de celles que j'admirais. Leurs mères, leurs tantes et autres douairières s'imaginaient que je pensais à épouser mes modè-

les, mais les jeunes filles elles-mêmes savaient bien le contraire. J'admirais leur beauté, et elles se rendaient compte de ce que mon admiration signifiait. Je ne demandais à une femme, si elle était belle, que la faveur de peindre son image ; je ne pouvais guère expliquer cela aux maris, aux mères, aux chaperons ; mais elles me comprenaient parfaitement, et maintenant, dans mes ténèbres, pas une ne se lève devant moi pour rien me reprocher.

— On vous a méconnu, dit Deryck en riant ; mais je vous crois.

— Voyez-vous, continua Garth, les deux seules femmes qui ont eu sur moi une réelle influence ont été ma mère, qui est morte quand j'avais dix-neuf ans, et Margery Gram, que j'embrasai de tout mon cœur, chaque fois que je pars ou que j'arrive. Ces liens d'enfance sont les plus sacrés de la vie. Les choses demeurèrent ainsi jusqu'à un certain soir de juin, il y a plusieurs années déjà. Elle et moi nous étions dans le même château, une habitation exquise. Un après-midi nous avions causé plus intimement que d'habitude, mais je n'avais pas plus d'idée de l'épouser que de demander Margery en mariage. Alors, quelque chose est advenu. Je ne puis vous dire quoi, car vous pourriez la reconnaître, mais en un instant merveilleux, la femme, l'épouse, la mère en elle se sont révélées à moi, et toute la tendresse, toute la perfection de son âme pure.

(A suivre)

Bourse de Paris

Table of stock market data including Cours comparatifs de la Semaine, Fonds d'Etat, Crédit National, and Ville de Paris.

Chemins de fer

Table of railway rates and schedules for various lines.

Bibliographie

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE qui publie dans son numéro du 9 août 1924...

nisme Républicain, par Pierre Lafue. — Souvenirs sur Eugène Scribe...

Chemin de fer de Paris à Orléans LIVRET-GUIDE OFFICIEL Service d'Eté au 1er juin 1924

Le Public peut se procurer ce Livret-Guide, le seul édité par les soins de la Compagnie...

Etude de M° G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot) Quai Legendre, Successeur de son père

VENTE SUR LICITATION d'une Maison avec jardin formant enclos sis à Cabessut, banlieue de Cahors (Lot)

Adjudication fixée au SAMEDI TRENTE AOUT MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président-Wilson.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-un février mil neuf cent vingt-quatre...

dûment appelé de Monsieur Gustave GARDES, gendarme, ci-devant à Lacapelle-Marival (Lot)...

trale sous la deuxième classe avec un revenu imposable de neuf francs, soixante centimes...

prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère, et, au cas d'insuffisance...

DÉSIGNATION

l'immeuble à vendre

Un enclos comprenant une maison de campagne ou villa, construite en pierre de maçonnerie ordinaire...

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac...

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère...

ETUDE DE M° BOUYSSOU Jean-Léon NOTAIRE A CAHORS

Deuxième insertion

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le trente-un juillet mil neuf cent vingt-quatre, Madame Marie TEULET, veuve de M. Firmin DEPEYRE, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 18, et Madame Angèle DEPEYRE, épouse autorisée de Monsieur LAUNAY Raoul avec lequel elle demeure à Paris...

Ont vendu à Monsieur Auguste PRADIE, limonadier, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 12, le fonds de commerce de lampisterie, ferblanterie, sis à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 18, avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour deuxième avis : BOUYSSOU.

SERVICE D'ÉTÉ 1924

Large table of railway timetables for routes between Paris, Cahors, Toulouse, and Libos, including departure and arrival times for various services.